



MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 742 augmentant le fonds de roulement* lors de l'assemblée du 1^{er} décembre 2025.

Le règlement a pour objet pour augmenter le fonds de roulement de la Municipalité d'un montant de deux cent mille dollars (200 000 \$).

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 2 DÉCEMBRE 2025**

Valérie Manseau

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe